

Conseil municipal – mardi 28 juillet 2026

Présents : Patrice Parsot, Hélène Clerico, Théo Vailly, Pascale Marnas, Jacques de Richemont, Cédric Soleilhac, Francesca Carlaccini, Philippe Gondry

Excusées : Aurélie Lespès, Esther Mazowiecki, a donné pouvoir à Séverine Baccan

Secrétaire de séance : Jacques De Richemont

1. **DELIBERATION : renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)** – Proposition d'une liste de 24 noms

Qu'est-ce que la CCID ?

La Commission Communale des Impôts Directs est une commission obligatoire qui assiste l'administration fiscale dans la mise à jour des bases des impôts locaux.

Composition

- Le maire est président de la commission.
- Elle comprend 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, désignés par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) à partir d'une liste proposée par le conseil municipal.

Ses missions

La CCID donne un avis sur :

- les modifications des propriétés (constructions, extensions, changements d'affectation...) ;
- les évaluations cadastrales servant au calcul des impôts locaux.

Son rôle est consultatif : les décisions sont prises par l'administration fiscale.

À retenir

La CCID ne fixe ni les taux d'imposition ni le montant des impôts. Elle apporte sa connaissance du territoire afin de contribuer à une évaluation juste des biens et à l'équité fiscale entre les contribuables. La direction départementale des finances demande au conseil municipal de proposer 24 noms. Parmi ces noms, le directeur départemental des finances publiques de l'Ardèche désignera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Les membres du conseil municipal ont désigné, à l'unanimité :

- | | |
|---------------------|----------------------|
| - Philippe GONDRIY | - Jacqueline BACCAN |
| - Hélène CLERICO | - Catherine RIEUSSET |
| - Aurélie LESPES | - Sébastien MARNAS |
| - Cédric SOLEILHAC | - Françoise BOIRON |
| - Pascale MARNAS | - Hubert ODDES |
| - Philippe CLERICO | - Annick ODDES |
| - Benoît PUYGRANIER | - Julien GRANJOUX |
| - Marie PICARD | - Cédric CROS |
| - Julien GILLY | - Catherine NEGRE |
| - Josiane MARCON | - Frédéric MARNAS |
| - Emmanuel RAOUX | - Jérôme SERTURINI |
| - Elsa CASELLI | - Livia SPINGA |

2. **DELIBERATION : désignation des membres de la commission de contrôle des élections**

Qu'est-ce que la commission de contrôle ?

La commission de contrôle est une instance indépendante chargée de veiller à la régularité de la liste électorale de la commune.

Elle ne gère pas directement les inscriptions : celles-ci sont décidées par le maire. En revanche, la commission contrôle ces décisions.

Ses missions

La commission :

- s'assure de la régularité de la liste électorale ;
- examine les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) formés par les électeurs contre les décisions du maire ;
- veille à ce que les inscriptions et radiations soient conformes à la réglementation.

Composition

Dans une commune de moins de 1 000 habitants, la commission est composée de **trois membres** :

- un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau (hors maire et adjoints) ;
- un délégué désigné par le préfet ;
- un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

Les membres sont nommés pour la durée du mandat du conseil municipal.

Fonctionnement

La commission se réunit au moins une fois par an et chaque fois que cela est nécessaire, notamment avant un scrutin si un recours doit être examiné.

À retenir

La commission de contrôle garantit la fiabilité de la liste électorale et contribue à assurer la sincérité des élections. Elle constitue un contrôle indépendant des décisions prises par le maire en matière d'inscription et de radiation des électeurs.

Le conseil municipal a désigné à l'unanimité :

Conseillers municipaux :

Titulaire : Pascale MARNAS

Suppléant : Jacques DE RICHEMONT

Pour les conseillers de l'administration :

Titulaire : Julien GRANDJOUX

Suppléante : Lauren SCOTT

Pour les déléguées du tribunal judiciaire :

Titulaire : Clément GISBERT

Suppléante : Lucile BOUDIER

3. DELIBERATION : modification des travaux de voirie.

Le conseil municipal avait délibéré pour réaliser les travaux :

- Impasse de la Fare
- Chemin de Perret
- Route du Moulin Artige
- Route de l'Escrinet

Pour un montant de 43 566,00 €

Suite au passage de la société SATP et de la visite sur site avec M. Maurice et en la présence de Patrice Parsot, il a été constaté que des modifications de travaux étaient à effectuer :

Pour la route de l'Escrinet : l'hydrocurage n'a pas été possible car la buse n'est pas bouchée mais cassée ce qui implique un surcoût des travaux

Pour la route du Moulin Artige : suite aux orages du 15 juillet, le mur de soutènement s'est encore plus écroulé emmenant une partie des matériaux de la route



Il est demandé aux membres du conseil municipal de délibérer pour annuler/reporter les travaux impasse de la Fare.

Le devis proposé par SATP accusant ainsi une augmentation de 950,40€ ttc par rapport au budget initial voté.

Soit 44 516,40 € au lieu de 43 566,00 €.

ne morale :		Voirie 2026 Saint Laurent Sous Colron Commune de Saint Laurent Sous Colron				
		SATP				
Prix	Libellé	Unité	Quantités Prévues	Prix Unitaire/ Forfait H.T.	Montant H.T.	Montant
026 Saint stissement						
p. de la Fare						
	Fourniture et mise en oeuvre de béton C 25/30 fibré balayé pour chemin	m²	40,000	223,00	8 920,00	0
p. de la Fare					TOTAL	8 920,00
stissement					TOTAL	8 920,00
de Perret (Busage)						0,00
Tranchées < 1.30m et canalisation PEHD						
	Tranchées et canalisation PEHD diamètre 300mm (TP08)	m	24,000	105,00	2 520,00	
	Location d'une pelle multifonction avec chauffeur pour curage de fossé (IM)	h	6,000	85,00	510,00	
	Pulsard (TP08)	u	1,000	450,00	450,00	
	Regard béton coulé en place + grille ou tampon fonte C250					
	Regard + grille 400 x 400 mm de dimensions intérieures (TP08)	u	1,000	850,00	850,00	
	Réfection de tranchée en enrobé (TP09)	m²	4,000	100,00	400,00	
de Perret (Busage)					TOTAL	4 730,00
de Soutènement (Artège)						4 730,00
	Dévégétalisation	m²	40,000	15,00	600,00	300,00
	Décalassement d'accotement / mur en pierre (TP03a)	m²	40,000	13,00	520,00	455,00
	Découpe chaussée TP08	ml	31,000	15,00	465,00	225,00
	Déblais pour décalassement de chaussée mise en dépôt définitif TP08	m³	75,000	80,00	6 000,00	1 600,00
	Beche pour ancrage des enrochements y compris matériau pour lit de pose (TP03a)	m³	15,000	42,00	630,00	840,00
	Blocs rocheux pour enrochement (TP03a)	t	105,000	46,00	4 830,00	3 450,00
	Nappe géotextile (TP03a)	m²	75,000	2,00	150,00	120,00
	Matériaux drainants à l'arrière des blocs bétonnés - graves concassées 40/80mm (TP03a)	m³	30,000	32,00	960,00	640,00
	Fourniture mise en oeuvre et transport de grave concassée G.N.T.					
	Grave concassée GNT 0/31.5 TP08	t	55,000	38,00	2 090,00	190,00
	Grave concassée GNT 0/60 TP08	t	18,000	35,00	630,00	350,00
	Couche d'imprégnation TP08	m²	75,000	1,80	135,00	81,00
	Réalisation d'enduit superficiel					
	Enduit bicouche 6/10 - 4/6 aux liants modifiés TP08	m²	75,000	7,00	525,00	315,00
de Soutènement (Artège)					TOTAL	17 535,00
e de l'Ecrinet - Reprise affaissement						
	Signalisation de chantier (TP08)	f	1,000	500,00	500,00	
	Découpe chaussée TP08	ml	8,000	14,00	112,00	
	Décalassement et purges					
	Décalassement de chaussée (TP03a)	m²	24,000	22,00	528,00	
	Fourniture mise en oeuvre et transport de grave concassée G.N.T.					
	Grave concassée GNT 0/31.5 TP08	t	60,000	38,00	2 280,00	
	Couche d'imprégnation TP08	m²	80,000	2,50	200,00	
	Réalisation d'enduit superficiel					
	Enduit bicouche 6/10 - 4/6 aux liants modifiés TP08	m²	80,000	7,50	600,00	
	Curage de fossé et évacuation des matériaux (TP03a)	m	50,000	18,00	900,00	
e de l'Ecrinet - Reprise affaissement					TOTAL	5 120,00
C U M U L S						
H.T.					36 305,00	37 097,00
T.V.A.					7 261,00	7 419,40
T.T.C.					43 566,00	44 516,40

Message de M. Maurice :

« Les travaux avancent correctement, le chemin de Perret est pratiquement fini il reste les avaloirs à faire.

Les enrochements avancent, 2 rangs ont été réalisés, un 3^{ème} et dernier rang est à faire, l'accotement bord de chaussée sera ensuite réalisé.

La route de l'Escrinet a été réalisée, le busage a été refait et la route reprise en enrobé ».

Le conseil municipal valide ces modifications à l'unanimité.

4. POINTS DIVERS

4.1 Agents :

- Françoise sera en congés du 10 août au 1^{er} septembre.

Madame le Maire pourra maintenir une permanence les mardi et vendredi de 15h00 à 17h00.

Sauf le mardi 18 et vendredi 21 août : fermé

Ces informations seront à indiquer sur le site.

- Ludo est en arrêt jusqu'au 27 septembre. Alain a été prolongé sur cette période.

Début septembre Ludo sera convoqué par le centre de gestion pour procéder à une expertise de son dossier. Il faudra ensuite suivant les résultats voir la suite à y donner.

4.2 Fuite station d'épuration : Théo est en contact avec le bureau d'étude pour effectuer le diagnostic et le chiffrage des travaux à effectuer.

Séverine contacte le Spanc pour voir s'ils peuvent intervenir sur la STEP

4.3 Déclaration assurance bâtiment communal suite grêle

Un rdv a eu lieu avec l'expert missionné par l'assurance qui va engager un diagnostic et demander un chiffrage pour le désamiantage de la toiture.

4.4 Point bistrot de la commune

La poignée de la porte d'entrée est cassée. Théo étudie une solution de réparation provisoire avant le remplacement budgété de la porte.

4.5 Point budgétaire au 28/07/2026

	Fonctionnement		
	Prévisionnel	En cours	Solde
Dépenses	248 107,72	79 273,97	168 833,75
Recettes	248 107,72	52 391,83	195 715,89

	Investissements		
	Prévisionnel	En cours	Solde
Dépenses	202 096,98	9 986,06	192 110,92
Recettes	202 096,98		202 096,98

4.6 Communication

- Organisation de la distribution des tracts :

Zones de distribution :

- Village : Esther et Séverine
- Louyre + route du Moulin Artige: Pascale Marnas
- Les Barbes et en-dessous : Théo
- Sarcinant jusqu'avant le solitary + Masauland : Cédric
- Solitary : Aurélie
- De chez Babeth jusqu'au centre : Philippe
- Dazy : Patrice
- Champ-Rolland, Gérard et Cathy, Perret, La Fare : Hélène, Jacques et Francesca

Les documents à distribuer seront mis à disposition du point info.

Faire un tract pour demander moyens de diffusion des infos aux habitants : Séverine

- Gestion compte Facebook : Francesca et Aurélie

- Panneaux d'affichage vitrés :

- Aux poubelles des Barbes (si on trouve celui Louyre, sinon envisager un achat)
- Aux poubelles de St Laurent (déplacer celui de la mairie)

Gestion :

- Croisement Darbres/St Laurent et les Barbes : Théo
- Croisement de St Laurent : Philippe

4.7 Pays d'art et d'Histoire mercredi 29 juillet 18h30. La mairie offrira un petit verre

4.8 Enedis : Concernant le chantier de renforcement du réseau qui a eu lieu l'an dernier sur la commune, Enedis souhaite venir valoriser ces travaux de réseaux auprès de votre conseil municipal, le conseil municipal est convié à cette « inauguration de chantier » lundi 31 août à 9h.

4.9 Comme chaque année Ardèche Images organisera ses rencontres professionnelles en parallèles du festival à St Laurent les lundi 17, mardi 18 et mercredi 19 août. Il y aura donc de la circulation dans le village. La nuit de la radio se déroulera le vendredi 21 août, le thème : ***La Banlieue à l'oreille : ses mots et ses langages proposée par Mehdi Ahoudig***. Des tickets seront réservés pour les habitants de la commune. Il faudra les réserver avant l'ouverture du festival auprès de Mme le maire.

4.10 Le prochain conseil municipal aura lieu vendredi 25 septembre à 19h.